

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

En application de la directive européenne applicable depuis le 25 mai 2018 à tout détenteur de fichier(s) contenant des informations permettant d'identifier des personnes physiques, les principales règles sont reprises ci-dessous .

1) La limitation du nombre de fichiers et des informations y contenues aux besoins de l'activité du détenteur.

Nous ne disposons que des noms, prénoms, adresses postales et informatiques. Ces données sont exclusivement utilisées pour l'envoi par mail de bulletins semestriels d'information et d'invitations à l'inauguration de projets ou à des événements exceptionnels marquant la vie de l'asbl. S'y ajoute l'appel de fonds annuel (courrier postal).

Il existe aussi des fichiers plus spécifiques concernant :

- les prêteurs ou donateurs, reprenant les montants versés et leurs dates pour leur adresser annuellement soit la situation de leur(s) prêt(s), soit leur attestation fiscale ;
- les membres effectifs pour la convocation annuelle à l'assemblée générale.

2) La protection de ces informations.

Les fichiers sont stockés dans un seul serveur central que seuls les administrateurs peuvent consulter à distance via un code personnel. Ils n'en détiennent pas de copie. L'utilisation des fichiers est réservée à deux gestionnaires, sans communication à l'imprimeur lors de l'édition des envois par poste.

3) La non divulgation des fichiers à des tiers.

Il n'y a jamais eu, et il n'y aura jamais de transfert de données à une organisation ou personne privée.

4) L'information aux personnes fichées.

Les noms collectés sont ceux de personnes intéressées par notre but social et résultent de contacts personnels avec des administrateurs, membres et sympathisants de notre asbl ou renseignés par des associations avec lesquelles nous collaborons.

Suivant cette nouvelle réglementation, vous avez le droit :

- a) d'accéder à vos données en nous demandant une copie du contenu vous concernant ;
- b) de rectifier les informations erronées ;
- c) de vous opposer à leur traitement, en spécifiant ne plus vouloir recevoir ce bulletin d'information et/ou les invitations et/ou l'appel annuel ;
- d) de demander l'effacement de vos données.

SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE USAGE D'UN OU PLUSIEURS DE CES DROITS, MERCI DE NOUS COURRIER OU E.MAIL

